



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 2 OCTOBRE 2018**



Le deux octobre deux mille dix-huit (02/10/2018), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt-sept septembre deux mille dix-huit (27/09/2018), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne - COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice -BARTHÉLÉMY Éric – BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline -RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane
<u>Absents ou Excusés :</u>	FRADET Jean-Pierre - GUIET Jérôme - LETARD Céline - RICOLLEAU François
<u>Pouvoirs :</u>	FRADET Jean-Pierre à COUSSEAU Félix GUIET Jérôme à ROY Pierre LETARD Céline à AUBRET Béatrice RICOLLEAU François à RABILLÉ Laurent
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de septembre est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune : Tarifs communaux au 01.01.2019

Le bureau municipal et la commission finances se sont réunis pour étudier les tarifs communaux. Les tarifs n'ont pas été revus depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce groupe de travail propose plusieurs ajustements :

- Seule la salle polyvalente pourra être louée par des gens hors commune,
- Arrêt du tarif « personne âgée » pour la salle Pré vert,
- Réduction du prix de location de la salle Pré Vert,
- Mise en place d'un tarif spécial weekend (du vendredi 9h00 au Lundi 12h00) pour le complexe de la salle des fêtes).

Monsieur le Maire propose les modifications de tarifs municipaux de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Objet	Commune	Hors Commune	Remarques
Salle Yvonne LOGEAIS	88,00 €		1 journée
	134,00 €		2 journées consécutives ou Vin d'honneur + retour
	73,00 €		Vin d'honneur
Espace Pré Vert (habitants village vallée verte)	75,00 €	-	1 journée jusqu'à 2 heures
	114,00 €	-	2 journées consécutives jusqu'à 2 heures
	50,00 €	-	Vin d'honneur
Espace Pré Vert (Autres)	120,00 €	-	1 journée jusqu'à 2 heures
	190,00 €	-	2 journées consécutives jusqu'à 2 heures ou Vin d'honneur avec retour
	78,00 €	-	Vin d'honneur
Salle polyvalente	Salle 1 (grande)		
	190,00 €	300,00 €	1 journée jusqu'à 2 heures
	300,00 €	450,00 €	2 journées consécutives jusqu'à 2 heures Ou Vin d'honneur mariage + retour
	140,00 €	-	Vin d'honneur mariage
	Salle 2 (petite)		
	155,00 €	220,00 €	1 journée jusqu'à 2 heures
	210,00 €	309,00 €	2 journées consécutives jusqu'à 2 heures Ou Vin d'honneur mariage + retour
	80,00€	-	Vin d'honneur mariage
	Complexe		
	320,00 €	450,00 €	1 journée jusqu'à 2 heures
	470,00 €	675,00 €	2 journées consécutives jusqu'à 2 heures Ou Vin d'honneur mariage + retour
	180,00 e		Vin d'honneur mariage
	800,00 €	1000,00 €	Du vendredi 9h au lundi 12h
Guirlandes	5,50 €	-	
Nouveaux Stands + stand blanc	10,50 €	-	
Anciens Stands	8,50 €	-	
Jeu complet (1 table, 2 bancs et 2 tréteaux)	5,50 €	-	
Banc seul	1,00 €	-	
Ancienne table du Foyer Rural	5,50 €	-	Les vertes
Anciennes chaises "coque" du Foyer	10,50 €	-	Lot de 10 chaises
Tente de réception	63,00 €	-	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs municipaux, ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. Commission Enfance Jeunesse

A. Tarifs espace Mômes et Espace Jeunes – vacances octobre

Madame RICHARD présente au conseil municipal les programmes d'Espace mômes et d'Espace jeunes pour les vacances d'été.

Certaines sorties nécessitent un cout supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE les tarifs suivants :

Espace Mômes :

Sortie Puy du Fou : 8€ en plus du cout normal

Visite Château d'Apremont : 2€ en plus du cout normal

Espace jeunes :

PUY DU FOU	Commune	Hors communes
Quotient familial <900	16 €	19 €
Quotient familial >900	20 €	23 €
KARTING	Commune	Hors communes
Quotient familial <900	12 €	15 €
Quotient familial >900	16 €	20 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

B. Pétition

Madame RICHARD informe le conseil municipal qu'une pétition a été lancée contre l'augmentation des couts du périscolaire.

Les signataires de la pétition ont été reçus en mairie, le 24/9/2018. Il leur a été rappelé que les familles ne paient que 35% du cout.

Un courrier explicatif a été joint avec la facture de septembre.

Désormais, les réservations non honorées sont facturées. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne facturera pas celles de la 1^{ère} quinzaine de septembre :

- 41 réservations du matin non honorées dont 7 pour les vendredis

- 31 réservation du soir non honorées dont 10 pour les vendredis

Madame RICHARD précise que les dates de fermetures du centre sont également envoyées avec les factures de septembre

4. Commission Patrimoine

A. Agrandissement du centre de loisirs – création local de stockage – choix maitrise d'œuvre

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la mission de maitrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du centre de loisirs et la création d'un local de stockage

Suite à l'appel d'offres lancé le 19 juillet 2018, 7 entités ont répondu.

Au vu de leur offre, il vous est proposé de retenir la proposition de 6K avec les cabinets d'études (ATBI, et SERBA) pour un montant total de 22 875 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de la 6K pour 22 875 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents nécessaires.

B. Assainissement

1. Rapport 2017

Messieurs RABILLÉ et RENAUD exposent le rapport annuel sur l'assainissement 2017.

Le Conseil Municipal, NE FAIT aucune observation sur le rapport

2. PFAC au 01.01.2019

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération du 10 janvier 1978, instaurant la P.R.E. sur la commune ;

Vu la délibération du 13 juin 2012, instaurant la PFAC sur la commune, en remplacement de la P.R.E. ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE la participation à l'assainissement collectif à 1 300 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. Prix au m³

Compte tenu des investissements réalisés et prévus pour l'assainissement et l'obligation faite d'un budget équilibré par les redevances usagers, et des prévisions budgétaires pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer la redevance assainissement 2019 pour les usagers comme suit : 1,60 euro H.T. le m³,

DÉCIDE que les abonnés s'alimentant totalement ou partiellement par une autre source que le service d'eau public, seront assujettis de la façon suivante :

- **En cas de puits seul :**
 - forfait d'une consommation de 30m³ par personne présente au foyer au 1^{er} janvier de chaque année ;
- **En cas d'alimentation par 2 sources (puits + service d'eau public) :**
 - estimation de 30m³ par personne sera retenue lorsque la consommation du réseau d'eau public sera inférieure à ce forfait.

C. Réhabilitation du réseau d'assainissement

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil que suite à l'appel d'offres réalisé en juillet, ce sont les entreprises SARC pour 259 659 € HT (tranche ferme) et A3SN pour 9 052.50 € HT (tranche ferme) qui ont été retenues.

La tranche ferme s'élève donc à 301 711.50 € HT

D. Conventions SYDEV

1. Rue du Théâtre

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec le SyDEV pour les travaux d'éclairage public rue du théâtre suite à la rénovation du foyer rural et restaurant scolaire.

La participation de la commune s'élève à 5 509 € (maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE le maire à signer la convention avec le SyDEV et tous les actes

2. Lampe à vapeur de mercure

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil qu'il convient de passer une convention avec le SyDEV pour la rénovation d'une lampe à vapeur de mercure, située rue des Nouettes

La participation de la commune s'élève à 681 € (maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE le maire à signer la convention avec le SyDEV et tous les actes

E. Camion Benne

Monsieur ROUTHIAU rappelle au conseil municipal, que conformément au budget 2018, le camion benne a été mis en vente.

Il a trouvé acquéreur pour 5 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le camion benne pour 5 000 € TTC

5. Commission finances - urbanisme :

A. Budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n°2 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020 – dépenses imprévues	10 000 €			
024 – produits de cession				5 000 €
2313 – 74 – Théâtre		15 000 €		
Total INVESTISSEMENT	10 000 €	15 000 €		5 000 €
Total Général		5 000 €		5 000 €

B. Budget tardivières 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
605 – travaux		105 000 €		
70872 – participation autres budgets				105 000 €
71355/042 – stocks		105 000 €		105 000 €
Total FONCTIONEMENT		210 000 €		210 000 €
3555/040 – Stocks		105 000 €		105 000 €
Total INVESTISSEMENT		105 000 €		105 000 €
Total Général		315 000 €		315 000 €

6. Commission Communication : spectacle l'écorce des rêves

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération « LE THEATRE VOYAGE EN VENDÉE » du département, la commune de La Genétouze accueillera le spectacle « L'écorce des rêves » le 7 avril 2019

Une convention est nécessaire entre le département, la communauté de communes Vie et Boulogne et la commune afin de déterminer les obligations de chaque partie. Elle en donne lecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec le département et la communauté de communes Vie et Boulogne.

7. Commission sociale

A. Journée intergénérationnelle

Monsieur COUSSEAU fait le bilan de la journée intergénérationnelle qui s'est déroulée le 26 septembre.

16 adultes et 40 enfants y ont participé.

La journée a été très appréciée par les participants, jeunes comme moins jeunes.

B. Résidence des Grands chênes

Monsieur COUSSEAU informe qu'une réunion avec les services du département aura lieu demain au sujet de la future médiathèque

C. Résidence des Grands chênes

Monsieur COUSSEAU informe le conseil qu'il a rencontré, avec monsieur le Maire, le maire de Venansault et la directrice de l'EPHAD.

Ils souhaitent refaire la convention de partenariat qui date de 2004. La nouvelle convention sera mise en délibération au prochain CCAS

8. ☞ Commission Rénovation du Foyer rural – Restaurant scolaire :

A. Inauguration

Monsieur ROY informe le conseil municipal que l'inauguration de la salle polyvalente et du restaurant scolaire aura lieu le samedi 16 mars à 10h30.

Monsieur le Maire propose de composer une commission pour cet évènement.

Se proposent :

Béatrice AUBRET – Eric BARTHÉLÉMY - Sylvie BROSSARD - Carole COUSSOT – Nathalie MOLLÉ – Guy PLISSONNEAU et Pierre ROY.

B. Nom

Suite à l'appel qui a été fait, 23 noms ont été proposés.

Le bureau municipal en a retenu 7. Mais au vu des différentes observations, il a décidé de reporter le choix du nom ultérieurement.

La commission, nouvellement créée, va retravailler le sujet et reviendra devant le conseil.

9. ☞ Communauté de communes Vie et Boulogne :

A. Rapports 2017

Monsieur le Maire expose :

- Le rapport annuel d'activités 2017 de la Communauté de Communes
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPANC de la Communauté de Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports

B. Commissions

1. Déchets

Monsieur ROUTHIAU fait le compte-rendu de la commission :

- Collectes : la commission d'appel d'offres se réunit le 17/9 pour attribuer les marchés (sacs jaunes, OM)
- Mise à disposition des habitants des sacs jaunes de 80L avec lien coulissant
- L'installation des colonnes enterrées est prise en charge par la CCVB
- Il n'y aura pas de réunions publiques pour informer les habitants sur la redevance incitative

2. Culture

Madame MOLLÉ fait le résumé de la commission :

- Médiathèques
 - o Projets à Beaufou et St Denis
 - o Résultat de l'enquête auprès des usagers et habitants. Seuls les questionnaires des usagers ont pu être exploités. Les gens sont globalement satisfaits.
- Bilan des animations estivales (tour de France, médiathèque prend l'air, bingo)

C. Bureau

Monsieur le Maire fait un résumé du bureau communautaire :

- TV Vendée a réalisé un reportage sur le travail de David BERNOT (sécurité routière)
- Rencontre avec le nouveau Secrétaire Général de la Préfecture le 5/10
- Les élus vont recevoir une newsletter trimestrielle

10. ☞ Points divers – dates à retenir

A. Chiens

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu, avant l'été, une pétition contre les nuisances sonores du chenil. Il a rencontré M. GUILLEMET qui a apporté des solutions.

Les signataires viennent de confirmer qu'ils ont constaté une réduction de la nuisance

B. Don de M et Mme DEPRAS

M et Mme DEPRAS ont fait don d'un ordinateur à la mairie. Il sera utilisé par le personnel du restaurant scolaire.

Un courrier de remerciement a été envoyé

C. Logement T3

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement T3 au-dessus de la fleuriste va changer de locataire courant octobre. Il a été loué à Mme LE BAIL

D. Dates à retenir

11 novembre : cérémonie à La Genétouze

16 décembre : animations de Noël

16 mars : inaugurations du restaurant scolaire et de la salle des fêtes

26 mai : élections européennes

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

6 novembre

11 décembre

15 janvier

5 mars (vote BP)

2 avril

6 mai (Lundi)

4 juin

9 juillet

3 septembre

1er octobre

5 novembre

10 décembre